

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à Mairie de PLUZUNET en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Noël LE CORRE, 1^{er} Adjoint, Thierry CONNAN, 2^{ème} Adjoint, Patricia LE QUÉRÉ, 3^{ème} Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN-LE LANN, Nadine SCRUIGNEC-DERRIEN, conseillère municipale ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Patrick LE ROUX.

M. Noël LE CORRE est nommé secrétaire de séance.

O-O

Délibération n° 24.04.01

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE
EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte de Gestion de la Commune de l'exercice 2023 dressé par

Monsieur TASSET, Trésorier Principal, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite au Compte de Gestion lequel peut se résumer ainsi :
CF BALANCE GENERALE DES REALISATIONS EN ANNEXE ;
- 2) Constate pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif,
relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Compte de Gestion de la Commune de l'exercice 2023 est adopté.

O-O

Délibération n° 24.04.02

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal délibérant sur le **Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2023** dressé par Romuald COCADIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite au Compte de Gestion lequel peut se résumer ainsi :
CF BALANCE GENERALE DES REALISATIONS EN ANNEXE ;
- 1) constate pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du **compte administratif** relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 4) **Le Conseil Municipal fait appelle au vote** : *(Conformément à la réglementation du vote du Compte Administratif, le Maire s'est retiré)* ;

Le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2023 est adopté.

o-o

Délibération n° 24.04.03

AFFECTATION DE RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
AU BUDGET DE LA COMMUNE DE 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté le Compte Administratif de l'exercice 2023 Constate qu'il fait apparaître :

un résultat de l'exercice 2023 de :

- Investissement : - **2 705.67 €**
- Fonctionnement : + **149 807.88 €**

Décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat de fonctionnement au budget de la commune de l'exercice 2023, comme suit :

A l'excédent de fonctionnement capitalisé (article R 1068) : + **149 807.88 €**
 Au résultat d'investissement reporté (ligne Dépenses 001) : - **58 117.32 €***
**(-55 411.65 résultat 2022 reporté + - 2705.67 résultat 2023)*